

NOTE: Certains documents sur cette page Web proviennent de sources externes et sont publiés dans la langue et le format reçus, c'est-à-dire ceux du dossier.
Veuillez envoyer par courriel, vos questions et commentaires à : tribunal@ct-tc.gc.ca

Instance 1 Le commissaire de la concurrence c Keurig Canada Inc.	
Article(s):	art. 74.12 (74.01) – Consentement enregistré (Pratiques commerciales trompeuses)
Déposée le:	2022-01-06
État de la demande:	Décidé : 2022-01-06

Demandeur(s):	Le commissaire de la concurrence
Défenderesse(s):	Keurig Canada Inc.

Date de l'audience:	N/A
Lieu de l'audience:	N/A
Membre(s) de la formation:	N/A

Documentation

Acte(s) de procédure

#	Titre	Date
4	Consentement enregistré (traduction)	2022-01-06